



COMPTE RENDU

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 1ER OCTOBRE 2020

Lors de ce Comité Technique Local (CTL) et conformément à leurs engagements pris lors des dernières élections professionnelles de décembre 2018, tous vos représentants élus, titulaires et suppléants, étaient présents :

Titulaires		Suppléants	
Isabelle Vauges	Lille	Hélène Fontaine	Lille
Thierry Bascour	Amiens	Madjid Messabihi	Lille
Michel Trojani	Beauvais	Guillaume Kuchta	Lille

Par ailleurs, cette instance étant la votre, la section Cgt met un point d'honneur à proposer des experts parmi les agents. Lors de ce CTL étaient désignés expert :

Experts		Point d'expertise
Sylviane LE GALL	Direction	Point I
Guillaume Inizan	Rouen	Points I et III
Pierre-Jean Langue	Lille	Points III et VI

Ce CTL a porté sur les points suivants :

- Point I: Retour sur la mise en œuvre de la loi ESSOC et de la procédure pénale pour fraude fiscale. **À la demande de la CGT : le bilan des transmissions automatiques au parquet**;
- Point II: Présentation des résultats de l'audit relatif aux affaires conformes et aux affaires à faible rendement;
- Point III: Point d'étape sur le déroulement du plan de reprise du contrôle fiscal dans le contexte de l'épidémie COVID-19;
- Point IV: Organisation de la direction au 1er septembre 2020 (pour information);

- Point V: Approbation du PV du Comité technique local du 1er octobre 2019 (pour avis);
- Point VI à la demande de la CGT:
 - **Situation du télétravail au 1er septembre 2020;**
 - **Projet de déménagement des 18ème et 19ème brigades de vérification d'Amiens : point d'étape.**

Dans leur déclaration liminaire, et à la demande des agents, les élus Cgt ont interpellé la directrice au sujet des objectifs attendus cette année. En effet, si le 9 juillet dernier, la direction affirmait qu'il n'était pas sérieux de parler d'objectifs dans un tel contexte, précisant même que « les agents rendront ce qu'ils pourront », il semblerait, au mépris d'une information claire et précise des agents, **que** la direction attende cette année, au moins 50 % du programme 2020.

Se retranchant derrière le service de sécurité juridique et fiscal, celui-ci aurait demandé à toutes les directions des projections pour l'année 2020. Aussi, compte tenu de l'avancement des travaux des brigades, la directrice considère que ces objectifs ne sont pas irréalistes.

Pour les élus Cgt au contraire, cette course au rendu ne présage rien de bon. Alors que les agents de la DIRCOFI Nord, ont été félicités pour leur ~~leur~~ grande expertise et leur dévouement pour leur participation à la campagne d'impôt sur les revenus ou sur le Fonds de solidarité en soutien aux collègues des directions locales, et n'ont cessé, dans des conditions dégradées, d'exercer consciencieusement leur mission, ~~ils~~ se voient contraints de ne conserver aucun stock (tous les dossiers AFR et les gros dossiers clos doivent être rendus cette année) pour repartir sur une année 2021 « normale » dicit la directrice.

La crainte est de voir les objectifs 2021 exploser compte-tenu du rendu de certaines brigades ou de certaines autres directions bien au-delà des 50 %.

Point I : Retour sur la mise en œuvre de la loi ESSOC et de la procédure pénale pour fraude fiscale. À la demande de la CGT : le bilan des transmissions automatiques au parquet):

Les élus Cgt ont rappelé leurs combats, nombreux, menés contre cette loi et sa mise en œuvre. Les documents fournis par la Direction à l'appui de ce point, ne sont rien d'autre qu'un rappel des textes et de la chronologie de la mise en place de celle-ci, à la DIRCOFI Nord. Nous en déduisons, d'une part qu'il était beaucoup trop tôt pour faire un bilan sérieux et d'autre part nous nous rendons compte des méfaits de cette loi.

Concrètement, pour la DIRCOFI Nord, la mise en œuvre de cette loi s'articule autour de trois aspects. La garantie fiscale, l'extension de la procédure de régularisation aux ESFP et CSP prévues à l'article L62 du LPF et l'expérimentation de la limitation de la durée du contrôle. Quant au droit à l'erreur, notre mission de CFE rend son impact insignifiant.

Concernant la garantie fiscale, mise en œuvre précipitamment dès le 1^{er} décembre 2018,

alors même que les agents ne disposaient d'aucune note, la direction précise que si des difficultés sont apparues dans les premiers temps, cette procédure serait, à ce jour, bien assimilée par ces derniers. Ainsi, depuis sa mise en œuvre, au 30 juin 2020, plus 680 dossiers ont permis de recenser près de 2000 points n'ayant donné lieu à aucune rectifications, couverts par la garantie fiscale.

Concernant l'extension de la procédure de régularisation aux ESFP et CSP, si on constate une augmentation de cette procédure de plus de 46 % passant à 481 dossiers en 2019, ce résultat n'apporte aucun enseignement sur les conséquences de la loi ESSOC sur le recouvrement des droits rappelés.

Enfin, concernant l'expérimentation de la limitation de la durée du contrôle, il est beaucoup trop tôt pour en connaître les impacts à venir, notamment en termes de contentieux. A la DIRCOFI Nod un seul dossier a dépassé cette limitation des 270 jours. Pour les conseils, tout vient à point à qui sait attendre...

Concernant la nouvelle procédure de transmission automatique des dossiers à potentiel pénal auprès des parquets :

La direction indique en préambule qu'on atteint notre régime de croisière. Sur les relations avec les parquets et les directions locales, le groupe de travail est toujours en cours.

La direction souhaite mettre en œuvre une journée d'étude sur la procédure pénale à destination des vérificateurs. Pour la CGT ,ce n'est pas une nouveauté, puisque cette journée d'étude existait déjà (dernière session en 2014).

Pour la direction l'enjeu de la réforme est de nouer des relations avec la justice, notamment pour les dossiers techniques. La direction réaffirme le rôle pivot du Pôle Pénal Interrégional (PPI).

Cependant la CGT fait remarquer que l'activité de rédaction et de transmission des poursuites pénales classiques baisse.

La direction répond que cela est compensé par la hausse des transmissions automatiques.

Les chiffres de 2019 :

En effet, 83 PPC ont été prises en charge par Le pôle pénal interrégional contre 111 en 2018,soit une diminution de 25 %.

68 dossiers ont fait l'objet d'une transmission automatique soit pour la direction soit une hausse de 36 % des transmissions par rapport à 2018.

La CGT s'interroge sur cette manière de présenter les résultats.

Elle demande sur les 68 dossiers combien sont des dossiers DIRCOFI : réponse 24 dossiers.

La CGT demande sur ces 24 dossiers combien aurait été transmis en PPC classique sans l'impact de la transmission automatique : réponse 15, soit 51 %.(15 sur 24)

On peut donc raisonnablement considérer que sur les 68 dossiers de l'Interrégion seuls 35 auraient été transmis avant la réforme.

Finalement, nous sommes au même niveau de transmission qu'en 2018.

Par ailleurs, La CGT constate que les parquets n'ont pas tous la même opiniâtreté dans le traitement de ces dossiers.

La transmission automatique risque aussi d'aboutir à des classements sans suite de la part des autorités judiciaires et la répression des fraudes les plus caractéristiques auraient alors perdues de leur force.

La CGT rappelle qu'en tout état de cause la LOI ESSOC a été vendue comme ayant « deux jambes » :

- la garantie fiscale et la conclusion apaisée des contrôles,
- la pénalisation des fraudes fiscales les plus grave.

Pour la CGT , force est de constater que la loi ESSOC aboutit à faire marcher le contrôle fiscal à « cloche-pied », peut être même à le faire trébucher.

Point II : Présentation des résultats de l'audit relatif aux affaires conformes et aux affaires à faible rendement

La direction, qui a longtemps hésité, a souhaité présenter les résultats de cet audit sur l'exercice 2018. Une présentation qui s'est faite sans documents pour les élu.e.s. ce qui complique sérieusement la qualité du dialogue social. Par ailleurs, compte tenue d'une présentation à charge pour les agents, qui, en résumé, les désignait responsables des AFR, notamment par un CSP d'appropriation trop faible, les élu.e.s Cgt ont marqué leur désapprobation par un silence de circonstance. Silence qui ne nous empêchera pas, le moment venu, d'être très attentifs aux retours concrets qui seront faits dans les brigades.

Point III : Point d'étape sur le déroulement du plan de reprise du contrôle fiscal dans le contexte de l'épidémie COVID-19

Pour les élu.e.s Cgt, la sécurité des agents, dans ou en dehors des bureaux, est un

préalable à tout dialogue avec la direction. D'un point de vue sanitaire, nous pouvons dire que le déroulement du plan de reprise à la DIRCOFI Nord s'effectue plutôt mieux qu'ailleurs. Les difficultés qui nous ont été remontées par les agents ont, semble-t-il, été réglées assez efficacement par la direction. Nous restons néanmoins vigilants et à l'écoute de tous les collègues qui rencontreraient des difficultés.

Point IV : Organisation de la direction au 1er septembre 2020

La division des affaires juridique, pilotée par Madame Laurence Bluette, intègre la cellule ALPAGE-ERICA. Dans cette nouvelle organisation, est créé un poste d'adjointe.

Point VI : Questions diverses

Comme à leur habitude, les élu.e.s Cgt ont relayé vos questions, nombreuses, à la directrice :

- Concernant **l'obsolescence des applications** à la DGFIP, source d'erreurs et chronophages, la directrice a répondu ne pas ignorer le problème. Si pour les élu.e.s Cgt, la responsabilité est au niveau national, nous avons insisté sur la perte de temps subi dans l'exercice de nos missions, ce qui a été entendu.

- S'agissant du **réseau FFI**, vous avez été nombreux à souligner les difficultés liées, notamment, à la mutualisation des bonnes pratiques (rédaction des AAI...). Aussi, les élu.e.s Cgt ont proposé la création d'un Wi-Fip spécifique. La direction, consciente du problème, a demandé à Madame Durieux, Idiv Experte, d'y réfléchir.

- Concernant le matériel informatique, si la DIRCOFI Nord, compte tenu de sa mission, n'a pas à se plaindre, avec un taux d'équipement de 87,9 %, taux très élevé en comparaison avec les directions locales, nous souhaitons alerter la direction sur l'absence de stock permettant le remplacement de matériels obsolètes (migration vers Windows 10 impossible...). La direction, consciente du problème, est dans l'attente d'une commande bloquée par la centrale.

- Concernant le remplacement du **chef de brigade à Amiens**, la direction indique que c'est la centrale qui a pris la main en publiant une fiche de poste sur Ulysse et ce, avant même que la DIRCOFI Nord ne le demande. Mauvaise nouvelle, cet appel d'offre n'a pas trouvé preneur. Aucun IP n'a semble-t-il été intéressé. Les élu.e.s CGT ont proposé l'ouverture du poste à un inspecteur divisionnaire. La direction a refusé.

- Sur le projet **déménagement des brigades d'Amiens** face aux rumeurs persistantes et multiples, à une décision arrêtée sans concertations avec les agents d'Amiens, premiers concernés par ce projet, les élu.es Cgt ont demandé des explications. Le directeur adjoint, surpris lui aussi par notre demande, confirme qu'il s'agit bien de rumeurs infondées. Il affirme même que le déménagement de la brigade n'est pas à l'ordre du jour. Par ailleurs, et à notre grand étonnement, la direction n'a aucune nouvelle du comité « cité administrative » censé discuter avec l'ensemble des partenaires, parmi lesquels, vos représentants Cgt, des services qui seront hébergés à la cité administrative.

- Concernant les **travaux de désamiantage au Centre des Finances Publiques de**

Boulogne, où sont hébergés nos collègues, interpellée par les élu.e.s Solidaires, la direction a indiqué avoir été prise de court. La responsable RH, particulièrement investie dans le suivi et l'information sur le sujet de l'amiante, s'étonne que depuis la première réunion d'information, qui s'est tenue le 4 septembre dernier, aucune information ne lui ait été transmise concernant la programmation de travaux si tôt. Ces travaux, qui devraient commencer en octobre, dureront entre cinq et sept mois. Il s'agit d'amiante sous dalle et non à l'air libre. Le déménagement des collègues de la brigade de Boulogne doit se faire courant octobre.

- S'agissant du **retour d'expérience** (RETEX) sur la **période Covid**, la direction va envoyer un questionnaire anonyme à destination des agents. L'objectif de ce questionnaire, est de permettre de progresser sur les points faibles dans la gestion des risques sanitaires liés à la Covid-19. Si le but recherché semble honorable, les élu.e.s Cgt souhaitent que le questionnaire puisse aussi porter sur les conditions de vie au travail et au télétravail.

- Concernant **le télétravail**, la DIRCOFI Nord dénombrait 53 agents sédentaires ayant bénéficié du télétravail. La moyenne hebdomadaire de jours télétravaillés est de 1,54. La médiane est à deux jours.

Aucune demande de télétravail occasionnel n'a été refusée. Seul un décalage a été effectué dans l'attente du matériel.

Sur la gestion du télétravail à la DIRCOFI Nord, et en comparaison de ce qui peut se faire ailleurs, les élu.e.s Cgt ont souhaité féliciter la direction pour leur travail tant sur cet aspect que sur la gestion des cas Covid. Pourvu que ça dure !

- S'agissant de la **situation des trois brigades de Rouen**, les élus CGT ont pointé les conséquences, sur la charge de travail des vérificateurs et des contrôleurs, de l'absence prolongée et indéterminée de la secrétaire. La direction, qui reconnaît la difficulté, indique qu'aucune solution n'est possible avant le 1er septembre prochain. Autant dire que dans la perspective des suppressions d'emplois en 2021, cette chaise laissée vide sera une aubaine le moment venu. Les élu.e.s Cgt auront à coeur de rappeler à la directrice, la nécessité, pour des services excentrés, qui représentent près de 10 % des effectifs de la DIRCOFI Nord, de pourvoir ce poste.